

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**DECISION N°20260828_P_098
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Services à la population

Objet : Signature d'une convention avec le collège « Roger RUEL » de Saint Didier en Velay pour permettre le passage des enfants de l'accueil de loisirs « Les Galarés » par le collège afin de se rendre directement à l'accueil de loisirs de façon à éviter la route pour l'année scolaire 2026/2027 renouvelée par tacite reconduction.

Le Président,

N° 20260828_P_098

Décide

OBJET

De signer une convention avec :

**Collège Roger Ruel
7 Les Sagnes
43140 Saint Didier en Velay**

Pour permettre aux enfants de l'accueils de loisirs « Les Galarés » le passage par le collège afin de se rendre directement à l'accueils de loisirs

Date : Année scolaire 2026/2027 renouvelée par tacite reconduction

Participants : Enfants et équipe de l'accueil de loisirs « Les Galarés »

Lieu : Collège Roger Ruel de Saint Didier en Velay

Montant : A titre Gracieux

Fait à LA SEAUVESUR SEMENE, Le 28 aout 2026

AR Prefecture

043-244301131-20260828-20260828_P_098-AU
Reçu le 05/10/2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

